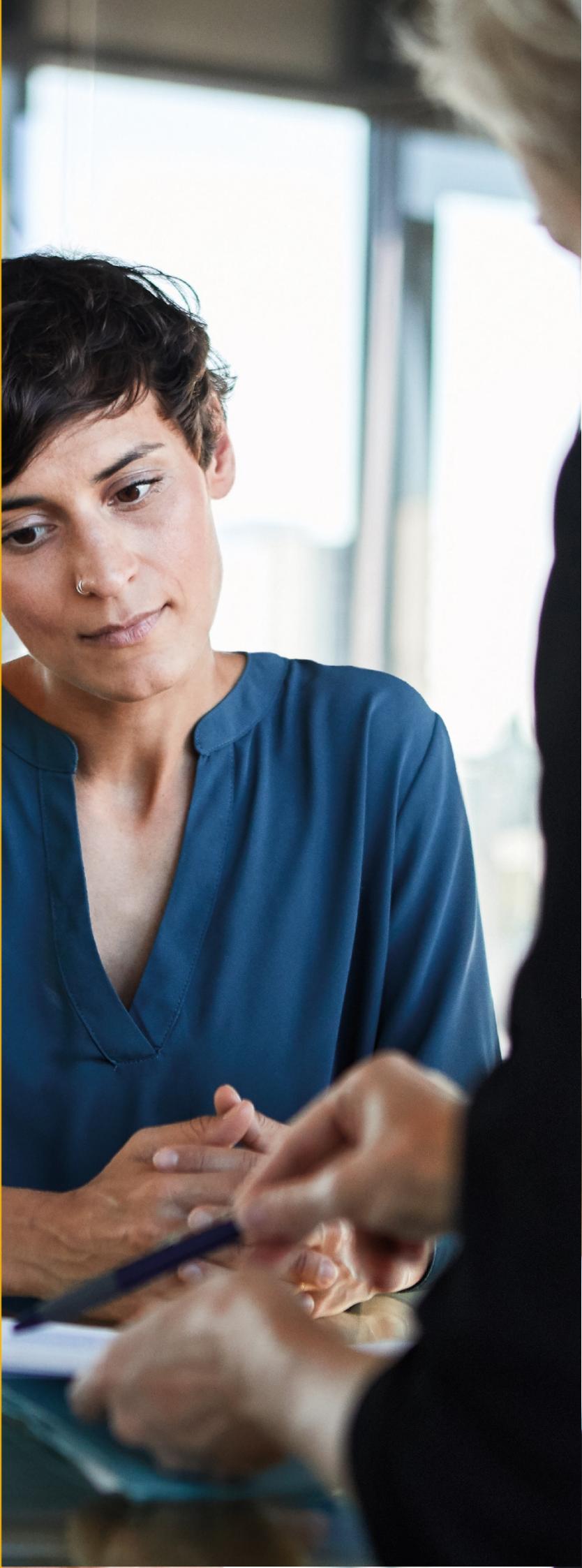


Rapport d'activité 2022

Mutuelle Neuchâteloise
Assurance Maladie



Votre assureur en bref

Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie évolue dans le domaine de l'assurance indemnités journalières LAMal. Ces activités font l'objet d'une surveillance continue et stricte de la part de l'autorité de surveillance, l'OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique).

Raison sociale

Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie

Statut juridique

Fondation au sens des art. 80 ss CCS

Siège social

Neuchâtel

Conseil de fondation

Présidente	Mme Karin Perraudin
Vice-président	M. Didier Boillat
Secrétaire	M. Roland Marcel Eberle
Membres	M. Hugues Apothéloz M. Urs Schwaller

Membres de la Direction générale en 2022

Directeur général	M. Thomas Boyer
Directrice et	Mme Sophie Revaz
Directeurs	M. Philippe Buthey M. Vincent Claivaz M. Thomas J. Grichting M. Pierre-Luc Marilley M. Paul Rabaglia M. Jérôme Mariéthoz M. Cédric Scheiben

Organe de révision externe

Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
1003 Lausanne

Entre ombre et lumière

L'année 2022 laisse derrière elle un goût étrange pour Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie. Un mélange doux-amer, sucré-salé. Une saveur difficile à décrire. Bref, un bilan complexe pour une année contrastée. Place d'abord à la satisfaction.

Notons d'abord une hausse de l'effectif et du chiffre d'affaires. En effet, le domaine de l'indemnité journalière est en progression. Dans le même temps, les pertes financières sont importantes. Elles sont essentiellement dues à l'effondrement des marchés financiers.

Les résultats des placements chutent. L'inflation explose et les banques centrales n'ont plus d'autres choix que d'augmenter les taux d'intérêts pour essayer de contrôler l'inflation. Cette situation extraordinaire ne touche donc pas que notre société mais bien l'ensemble de l'économie et des marchés financiers.

Les défis qui nous attendent sont nombreux. Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie se transforme, mais les améliorations au service des clients ne sont pas terminées et de nombreux axes d'optimisation restent encore possibles. Cette transformation se poursuit grâce au fort engagement de l'ensemble des employés.

Chiffres-clés

		2022	2021
Résultat annuel	CHF	-107 463	103 294
Nombre d'assurés perte de gain (LAMal)		2138	1 902
Total du bilan	CHF	4 763 109	5 857 643
<hr/>			
Chiffre d'affaires brut pour l'assurances indemnités journalières (LAMal)	CHF	1 919 453	1 674 806
<hr/>			
Provisions totales pour sinistres non-liquidés	CHF	25 887	58 619
en % des prestations nettes d'assurance		1,6%	4,8%
<hr/>			
Total des fonds propres LAMal	CHF	3 177 746	3 285 209
en % des primes brutes		165,6%	196,2%
<hr/>			
Performance des placements		-11,1%	3,0%
<hr/>			

Gouvernance

Le conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA et ses commissions spécialisées

Le conseil d'administration est l'organe de conduite stratégique de Groupe Mutuel Holding SA. Il est composé de 5 à 9 membres, élus pour quatre ans. Il décide de la position et de la stratégie d'entreprise, exerce la haute direction et la haute surveillance, fixe l'organisation et les principes du système de contrôle interne.

Son travail est soutenu par trois commissions spécialisées :

- la commission d'audit et des risques,
- la commission projets stratégiques et innovation,
- la commission de rémunération et de nomination.

Les commissions informent régulièrement le conseil d'administration de leurs activités.

Les membres du conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA, pour l'année 2021

¹Membre de la commission d'audit et des risques

²Membre de la commission projets stratégiques et innovation

³Membre de la commission de rémunération et de nomination

Karin Perraudin – Présidente²

Roland Marcel Eberle – Vice-président³

Fabio Naselli Feo – Secrétaire²

Marc-André Ballestraz – Membre^{1,3}

Jean-Blaise Conne – Membre¹

Charles Relecom – Membre²

Urs Schwaller – Membre^{1,3}

Jürg E. Tschanz – Membre²

Les membres du conseil de fondation de Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie

Karin Perraudin – Présidente

M. Didier Boillat – Vice-président

M. Roland Marcel Eberle – Secrétaire

M. Hugues Apothéloz – Membre

M. Urs Schwaller – Membre

La Direction générale

La conduite opérationnelle du Groupe Mutuel et de l'ensemble de ses membres incombe à la direction générale. Elle met en œuvre les stratégies approuvées par le conseil d'administration et met en application les principes de gestion des risques. En outre, elle assure le suivi des évolutions légales et réglementaires et veille à leur respect.

Les membres de la Direction générale en 2022

Thomas Boyer – Directeur général

Philippe Buthey – Technologie

Vincent Claivaz – Santé & Prévoyance Clients Entreprise

Sophie Revaz – Prestations individuelles

Thomas J. Grichting – Services

Pierre-Luc Marilley – Relation clients

Paul Rabaglia – Finances

Jérôme Mariéthoz – Santé & Prévoyance Clients Privés

Cédric Scheiben – Distribution

Code de conduite

Groupe Mutuel Holding SA dispose d'un Code de conduite, adopté par ses organes dirigeants, pour encadrer toutes ses activités. Le Code de conduite expose clairement les valeurs éthiques et professionnelles ainsi que les consignes de comportement.

Ce Code doit être respecté par tous les organes dirigeants et tous les collaborateurs de Groupe Mutuel Holding SA ou de ses sociétés membres, sans exception. Ce Code de conduite est soutenu par une plateforme d'alerte externe spécialisée et indépendante, qui permet aux collaborateurs d'annoncer d'éventuels agissements qui ne respectent pas le Code de conduite ou les lois en vigueur. Le but est de protéger tant les employés eux-mêmes que l'entreprise en préservant une bonne gouvernance au sein du Groupe Mutuel.

Système de contrôle interne

Le conseil d'administration a adopté des lignes directrices et des principes en matière de gestion des risques et de contrôles. Il a chargé la Direction générale de procéder à sa mise en œuvre.

Le processus de gestion des risques et le système de contrôle interne permettent d'identifier les risques potentiels, de les analyser et d'élaborer les mesures adéquates. La mise en œuvre de la gestion des risques et du système de contrôle interne suit le principe des trois lignes de défense.

- La première ligne de défense est assurée par la ligne de management et les unités opérationnelles.
- La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle, notamment les fonctions Compliance, Gestion des risques et Actuaire responsable.
- L'Audit interne forme la troisième ligne de défense.

Les fonctions de contrôle et l'audit interne disposent d'un droit illimité à l'information et jouissent de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur activité.

Fonction Compliance

La fonction compliance est en charge de la conformité envers la législation et de la réglementation interne et externe du Groupe Mutuel ainsi que de celle de toutes les sociétés lui ayant délégué l'exercice de la fonction compliance.

Fonction Gestion des risques

La fonction gestion des risques est en charge de la gestion intégrée des risques et contrôles, notamment de la revue indépendante des risques et contrôles ainsi que de l'animation du système de contrôle interne.

Audit interne

L'audit interne soutient le conseil d'administration dans son rôle de haute surveillance. Il l'informe régulièrement du résultat de ses contrôles et propose des mesures d'amélioration.

Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

La rémunération du conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA est régie par un règlement adopté par les organes de toutes les sociétés de la Holding. Elle se compose d'honoraires fixes et du remboursement des frais de représentation ou de déplacement. Aucune part variable n'est allouée. Ce règlement, pour toutes les sociétés de la Holding, limite les rémunérations annuelles par entité à CHF 25 000.– pour le/la président(e) et à CHF 24 000.– pour les autres administrateurs. La rémunération annuelle totale des membres du conseil d'administration est également plafonnée, quel que soit le nombre de postes d'administrateurs qu'ils occupent au sein des sociétés de Groupe Mutuel Holding SA. Le plafond est de CHF 250 000.– pour le/la président(e), CHF 120 000.– pour le vice-président et pour le président de la commission d'audit et des risques, CHF 110 000.– pour les présidents des autres commissions spécialisées et CHF 100 000.– pour les autres administrateurs.

En 2022, le Conseil de fondation de Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie a été rémunéré à hauteur de CHF 8000.–, la rémunération la plus importante s'élevant à CHF 1600.–.

Le conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA fixe, sur proposition de la Commission de nomination et de rémunération, la rémunération de la direction générale. Les principes de rémunération des membres de la direction générale sont arrêtés dans un règlement édicté par le conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire fixe et d'une indemnité variable dépendant des résultats de l'année précédente.

La part variable versée dépend du degré de réalisation des objectifs dans les catégories suivantes :

- Résultats financiers et opérationnels des différentes entités du Groupe et objectifs liés aux projets stratégiques.
- Objectifs quantitatifs et qualitatifs individuels.

Les objectifs sont fixés pour une année et aucune rémunération différée n'est octroyée. Les éventuels honoraires relatifs à des mandats professionnels pour le compte du Groupe Mutuel au sein d'autres sociétés sont entièrement reversés à l'entreprise.

Le total des paiements versés en numéraire (fixes et variables) en 2022 aux membres de la direction générale s'élève à CHF 3 582 297.–. Les cotisations de prévoyance de l'employeur s'élèvent à un total de CHF 399 750.–. La rémunération la plus élevée a été perçue par le CEO avec des paiements en numéraire de CHF 698 388.– et des cotisations de prévoyance de l'employeur de CHF 84 960.–.

La part de Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie sur cette rémunération de la direction générale est de 0,02%, soit CHF 718.–, dont CHF 140.– pour la plus importante.

Gestion des capitaux

Rétrospective

L'année 2022 a été rythmée par plusieurs évènements majeurs. Si l'inflation a connu ses premiers frémissements à fin 2021, le début du conflit ukrainien a projeté celle-ci à des niveaux inconnus depuis des décennies. L'envolée du prix de l'énergie, la difficulté d'approvisionnement en matières premières, conséquence de la fermeture de la Chine, et le brutal retournement des politiques accommodantes des banques centrales ont pesé sur les marchés financiers. Plus tard dans l'année, les pressions sur les salaires suite à la baisse du pouvoir d'achat ont commencé à peser sur les marges bénéficiaires des entreprises. En fin d'année, la crainte d'une pénurie d'électricité et les risques de récession en Europe ont à nouveau mis les marchés sous pression. Tous ces facteurs ont créé une situation inédite : les différents types d'actifs en portefeuille ont subi des baisses importantes, faisant fi des gains de diversification habituellement connus. Les obligations, les actions, les fonds immobiliers ont enregistré des baisses de plus de 12%. Le seul élément positif que l'on puisse relever en 2022 est la fin du régime des taux d'intérêt négatifs en Suisse. Si le scénario de crise semble s'éloigner, comme le suggèrent plusieurs indicateurs économiques, les banques centrales sont encore craintives et plusieurs nouvelles hausses de taux sont attendues.

Perspectives

Les grands jalons posés en 2022 devraient induire dès cette année une vaste évolution en faveur de la transition énergétique. Cela concerne non seulement la part du renouvelable dans le mix énergétique, mais également la décentralisation des systèmes électriques et l'électrification de la mobilité. Il est ainsi probable que le rythme des innovations va s'accélérer, touchant tous les secteurs industriels. D'importants investissements ont été alloués par les différents gouvernements et de grands projets d'infrastructure vont voir le jour. Cette nouvelle dynamique devrait soutenir de grands pans de l'économie et faire basculer l'intérêt des investisseurs vers le secteur industriel plutôt que celui de la technologie de l'information, leader des dernières années. La banque centrale américaine a confirmé que « les taux seront plus hauts pendant plus longtemps ». La politique monétaire des autres banques centrales devrait également rester restrictive en 2023. Malgré ces annonces, l'inflation devrait avoir connu son pic en fin d'année 2022, et hormis des facteurs exogènes, comme une expansion du conflit ukrainien hors des frontières du pays ou une dégradation marquée de l'environnement économique, les marchés devraient être de meilleure facture en 2023.

Revue des états financiers

Produits d'assurance

Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie a terminé l'année 2022 sur un chiffre d'affaires net de 1 million de francs, soit une hausse de 14% par rapport à l'année 2021.

Charges d'assurance

Les prestations nettes versées durant l'année en faveur de nos assurés s'élèvent à 0,8 million de francs, en hausse de 34,7%, par rapport à l'année précédente.

L'ensemble des frais de gestion et d'administration s'élève à CHF 182 836.- pour l'exercice 2022, en hausse par rapport à l'année comparative.

Résultat des placements

Dans un contexte économique très volatil, le portefeuille titre de la caisse a connu une année 2022 pour le moins difficile avec une perte nette de CHF 260 639.-. La provision pour risques liés aux placements créée lors d'années plus fastes a permis d'absorber partiellement ce revers. A cet effet, elle a été dissoute à hauteur de CHF 149 000.-.

Résultat de l'exercice

Le résultat d'entreprise enregistre pour l'exercice 2022 une perte de CHF 107 463.-, montant intégralement attribué aux réserves.

Rapport financier

Compte de résultat

- 12 Compte de résultat
- 13 Bilan
- 14 Tableau des flux de trésorerie
- 15 Tableau de variation des fonds propres

Annexes aux comptes 2022

- 16 Principes comptables et méthodes d'évaluation
- 18 Compte de résultat par domaine d'activité
- 19 Explications relatives au compte de résultat
- 20 Explications relatives au bilan
- 22 Autres indications
- 23 Proposition d'utilisation du résultat
- 24 Rapport de l'organe de révision

Compte de résultat

	Annexe	2022	2021
Produits			
en CHF			
Primes acquises pour propre compte	1	1 000 098	877 657
Charges			
en CHF			
Charges de sinistres et prestations	2	- 804 488	- 597 305
Variation des provisions techniques	8	27 731	- 24 410
Autres charges d'assurance		- 25 818	- 18 798
Total des charges de l'assurance		- 802 575	- 640 513
Frais de gestion et d'administration	3	- 182 836	- 152 580
Résultat technique de l'assurance		14 688	84 564
Autres charges financières		- 10 512	- 13 293
Produits sur les placements en capitaux	4	31 124	118 423
Charges sur les placements en capitaux	4	- 291 762	- 50 401
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		149 000	- 36 000
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux		- 122 151	18 730
Résultat de l'exercice		- 107 463	103 294

Bilan

	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
Actifs			
en CHF			
Placements de capitaux	5	2 071 591	2 338 457
Comptes de régularisation	6	4 879	6 812
Créances	7	861 841	640 802
Liquidités		1 824 799	2 871 573
Total des actifs		4 763 109	5 857 643
Passifs			
en CHF			
Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal		3 177 746	3 285 209
Fonds propres		3 177 746	3 285 209
Provisions techniques pour propre compte	8	25 887	58 619
Autres provisions techniques	8	15 000	10 000
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	9	104 000	253 000
Comptes de régularisation	10	24 700	12 700
Dettes	11	1 415 776	2 238 116
Fonds étrangers		1 585 363	2 572 434
Total des passifs		4 763 109	5 857 643

Tableau des flux de trésorerie

en CHF

2022

2021

Résultat	- 107 463	103 294
Amortissements / revalorisations sur les placements de capitaux	278 288	- 48 632
Amortissements / revalorisations sur les créances	-	- 6 000
Modification des provisions techniques pour propre compte	- 32 731	21 410
Modification des autres provisions techniques	5 000	3 000
Modification des provisions pour les risques des placements de capitaux	- 149 000	36 000
Augmentation / diminution des créances	- 221 039	38 371
Augmentation / diminution des comptes de régularisation actifs	1 933	2 444
Augmentation / diminution des dettes	- 822 340	- 70 813
Augmentation / diminution des comptes de régularisation passifs	12 000	- 14 360
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	- 1 035 352	64 714
Investissements / désinvestissements nets dans des placements de capitaux	- 11 422	- 15 496
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	- 11 422	- 15 496
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	-
Total du flux de fonds net	- 1 046 774	49 218
Liquidités état initial 01.01.	2 871 573	2 822 355
Liquidités état final 31.12.	1 824 799	2 871 573
Variation des liquidités	- 1 046 774	49 218

Tableau de variation des fonds propres

en CHF	Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal	Résultat	Capital propre
Fonds propres au 31.12.2021	3 181 915	103 294	3 285 209
Répartition du résultat de l'année précédente	103 294	- 103 294	-
Fonds propres au 01.01.2022	3 285 209	-	3 285 209
Résultat annuel		- 107 463	- 107 463
Fonds propres au 31.12.2022	3 285 209	- 107 463	3 177 746

Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie est une fondation au sens des articles 80 ss CC et n'a de ce fait pas de capital-actions.

Annexe aux comptes 2022

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Présentation des comptes

Les comptes statutaires ont été établis selon l'ensemble du référentiel Swiss GAAP RPC et correspondent au droit suisse. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Modifications dans la présentation des comptes

Pour l'exercice en cours, les frais bancaires et postaux (2022 : CHF 210; 2021 : CHF 221) sont présentés dans les autres charges financières en lieu et place des frais d'acquisition et de gestion.

Les comptes comparatifs ont été retraités en conséquence.

Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers.

Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont évalués aux valeurs cotées en bourse. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices non réalisés dans les produits ou comme des pertes non réalisées comptabilisées dans les charges du compte de résultat sur placements.

Les intérêts courus figurent dans les actifs de régularisation.

Actifs de régularisation

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

Créances

Les créances envers les assurés, les tiers et les parties liées sont évaluées à la valeur nominale. Des provisions sur créances sont calculées sur les différents types de débiteurs afin de couvrir des risques de pertes d'encaissement.

Liquidités

Ce poste comprend les liquidités opérationnelles, évaluées à la valeur nominale.

Provisions techniques pour propre compte

Les provisions pour sinistres, y compris les provisions pour les coûts de traitement des sinistres, sont calculées selon la méthode du taux historique de liquidation et en tenant compte du rythme de remboursement connu à la date d'établissement des comptes. Ces provisions servent à estimer les sinistres survenus dans l'année mais pas encore payés car non annoncés par l'assuré, en attente de paiement ou payés partiellement.

Autres provisions techniques

Des provisions pour vieillissement sont constituées. Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du volume des primes indemnités journalières LAMal.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Des provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées pour des risques spécifiques de marché sur les placements de capitaux, afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La méthode d'évaluation retenue („Risk adjusted capital“) permet de calculer les bornes inférieures et supérieures de la provision pour risques liés aux placements de capitaux. La borne inférieure est définie par un niveau de sécurité de 99% et la prise en compte d'un écart-type (volatilité sur 12 mois). La borne supérieure est définie par le même niveau de sécurité, avec la prise en compte de deux écarts-type (volatilité sur 24 mois). Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/allocation, degré de probabilité).

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être dissoute totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être augmentée jusqu'à la valeur cible avec effet sur le résultat.

Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation passifs comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

Dettes

Les engagements envers les tiers et les parties liées sont évalués à la valeur nominale.

Annexe aux comptes 2022

Compte de résultat par domaine d'activité

Assurances indemnités journalières LAMal						
	en CHF	2022	2021	Variation en %	2022	Total Variation en %
Products						
Primes brutes	1 919 453	1 674 806	14.6%		1 919 453	1 674 806 14.6%
Part aux excédents à verser	- 74 728	- 4 286	n/a		- 74 728	- 4 286 n/a
Diminution des cotisations ^(*)	230 199	83 080	177.1%		230 199	83 080 177.1%
Primes de réassurance	- 1 074 826	- 875 943	22.7%		- 1 074 826	- 875 943 22.7%
Primes acquises pour propre compte	1 000 098	877 657	14.0%		1 000 098	877 657 14.0%
Charges						
Prestations	- 1 633 874	- 1 214 108	34.6%		- 1 633 874	- 1 214 108 34.6%
Prestations du réassureur	829 386	616 803	34.5%		829 386	616 803 34.5%
Variation des provisions techniques pour propre compte	32 731	- 21 410	n/a		32 731	- 21 410 n/a
Autres charges d'assurance	- 25 818	- 18 798	37.3%		- 25 818	- 18 798 37.3%
Variation des autres provisions techniques	- 5 000	- 3 000	66.7%		- 5 000	- 3 000 66.7%
Charges de sinistres et prestations pour propre compte	- 802 575	- 640 513	25.3%		- 802 575	- 640 513 25.3%
Frais de gestion et d'administration	- 182 836	- 152 580	19.8%		- 182 836	- 152 580 19.8%
Total charges d'exploitation	- 985 411	- 793 093	24.2%		- 985 411	- 793 093 24.2%
Résultat technique de l'assurance						
	14 688	84 564	-82.6%		14 688	84 564 -82.6%
Autres charges financières	- 10 512	- 13 293	-20.9%		- 10 512	- 13 293 -20.9%
Produits sur les placements en capitaux	31 124	118 423	-73.7%		31 124	118 423 -73.7%
Charges sur les placements en capitaux	- 291 762	- 50 401	478.9%		- 291 762	- 50 401 478.9%
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	149 000	- 36 000	n/a		149 000	- 36 000 n/a
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux	- 122 151	18 730	n/a		- 122 151	18 730 n/a
Résultat de l'exercice	- 107 463	103 294	n/a		- 107 463	103 294 n/a

(*) Les décomptes finaux pour les IJ LAMal sont établis durant l'exercice subséquent sur la base des masses salariales définitives, ce qui peut amener le poste 'diminution des cotisations' à présenter un produit ou une charge selon le montant des primes rétroactives à facturer ou à rembourser.

Annexe aux comptes 2022

Explications relatives au compte de résultat

1 Primes acquises pour propre compte

en CHF	2022	2021	Variation
Primes brutes	1 919 453	1 674 806	244 647
Part aux excédents	- 74 728	- 4 286	- 70 442
Primes de réassurance	- 1 074 826	- 875 943	- 198 883
Primes rétroactives	231 199	77 169	154 029
Amortissement sur cotisations	- 999	- 89	- 910
Variation de la provision "Ducroire"	-	6 000	- 6 000
Total	1 000 098	877 657	122 441

2 Charges de sinistres et prestations

en CHF	2022	2021	Variation
Prestations de l'assurance indemnités journalières LAMal	- 1 633 874	- 1 214 108	- 419 766
Part des prestations des réassureurs	829 386	616 803	212 584
Total	- 804 488	- 597 305	- 207 183

3 Frais de gestion et d'administration

en CHF	2022	2021	Variation
Commissions	- 43 125	- 41 838	- 1 287
Frais d'exploitation divers	- 139 711	- 110 742	- 28 969
Total	- 182 836	- 152 580	- 30 256

Durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent, la gestion a été déléguée à Groupe Mutuel Services SA et, depuis le 1^{er} juillet 2021, à Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA. Dès lors, il n'y a pas de personnel employé directement par Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie.

4 Résultats sur les capitaux par catégorie

en CHF	Produits	Charges	Résultat
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 031	- 120 305	- 109 275
Actions	3 227	- 2 564	663
Autres placements	16 866	- 168 893	- 152 027
Total	31 124	- 291 762	- 260 639

Résultats par catégorie en CHF

Obligations et autres titres à revenu fixe	2022	2021	Variation
Intérêts	10 740	12 175	- 1 435
Bénéfices réalisés	-	3 263	- 3 263
Pertes réalisées	- 3 000	- 5 129	2 129
Bénéfices non réalisés	291	839	- 548
Pertes non réalisées	- 117 185	- 18 428	- 98 757
Charges sur capitaux	- 120	- 547	427
Résultat	- 109 275	- 7 828	- 101 447

Actions

	2022	2021	Variation
Dividendes	2 900	2 600	300
Bénéfices réalisés	327	2 172	- 1 845
Pertes réalisées	-	-	-
Bénéfices non réalisés	-	320	- 320
Pertes non réalisées	- 2 564	- 767	- 1 797
Charges sur capitaux	-	-	-
Résultat	663	4 325	- 3 663

Autres placements

	2022	2021	Variation
Produits	9 199	9 065	133
Bénéfices réalisés	4 846	16 743	- 11 896
Pertes réalisées	- 23 247	- 4 778	- 18 469
Bénéfices non réalisés	2 821	71 248	- 68 426
Pertes non réalisées	- 140 577	- 16 850	- 123 727
Charges sur capitaux	- 5 069	- 3 902	- 1 166
Résultat	- 152 027	71 525	- 223 552

Annexe aux comptes 2022

Explications relatives au bilan

5 Placements de capitaux en CHF

	Valeur de marché au 31.12.2022	Valeur de marché au 31.12.2021	Variation
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 036 734	1 132 784	- 96 050
Actions	77 454	79 691	- 2 237
Liquidités	125 422	191 313	- 65 891
Placements collectifs	832 165	934 669	- 102 504
Instruments financiers dérivés	- 184	-	- 184
Autres placements	831 981	934 669	- 102 688
Total	2 071 591	2 338 457	- 266 866

Instruments financiers dérivés en CHF	Devises	Valeur de marché au 31.12.2022		Total
		Actifs	Passifs	
Opérations à terme - couverture	EUR	-	- 184	- 184
Total		-	- 184	- 184

6 Comptes de régularisation actif en CHF

	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Intérêts courus	4 879	4 785	94
Primes à facturer	-	2 027	- 2 027
Total	4 879	6 812	- 1 933

7 Créances en CHF

	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Créances envers les preneurs d'assurance	20 274	23 505	- 3 231
- Rééval. des créances envers les preneurs d'assurance	- 1 000	- 1 000	-
Créances envers des réassureurs (parties liées)	829 386	616 803	212 584
Impôts anticipés	1 633	1 495	139
Créances sur partenaires ou parties liées ⁽²⁾	7 862	-	7 862
Créances coûts de tests COVID-19	-	-	-
Autres créances	3 686	-	3 686
Total	861 841	640 802	221 039

Les coûts totaux des tests COVID-19 pris en charge par la Confédération pour l'année 2022 se montent à CHF 0 (2021 : CHF 0).

8 Provisions techniques pour propre compte et autres provisions techniques en CHF

Provisions techniques pour propre compte	31.12.2021	Attribution/ dissolution 2022	31.12.2022
Provisions pour sinistres non liquidés indemnités journ. LAMal	111 908	62 052	49 857
Provisions pour sinistres non liquidés réassurance	- 53 290	- 29 320	- 23 970
Total	58 619	32 731	25 887

Autres provisions techniques	31.12.2021	Attribution/ dissolution 2022	31.12.2022
Provisions de vieillissement indemnités journalières LAMal	10 000	- 5 000	15 000
Total	10 000	- 5 000	15 000
Variation des provisions techniques			27 731

Provisions techniques pour propre compte et autres provisions techniques en CHF

Provisions techniques pour propre compte	31.12.2020	Attribution/ dissolution 2021	31.12.2021
Provisions pour sinistres non liquidés indemnités journ. LAMal	71 034	- 40 874	111 908
Provisions pour sinistres non liquidés réassurance	- 33 826	19 464	- 53 290
Total	37 208	- 21 410	58 619

Autres provisions techniques	31.12.2020	Attribution/ dissolution 2021	31.12.2021
Provisions de vieillissement indemnités journalières LAMal	7 000	- 3 000	10 000
Total	7 000	- 3 000	10 000
Variation des provisions techniques			- 24 410

9 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux en CHF

	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Taux de provisionnement déterminé	5.00%	10.82%	
Placements de capitaux	2 071 591	2 338 457	- 266 866
Provision nécessaire	104 000	253 000	- 149 000
Provision au bilan	104 000	253 000	- 149 000

10 Comptes de régularisation passif en CHF

	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Commissions à payer	600	800	- 200
Autres passifs transitoires	24 100	11 900	12 200
Total	24 700	12 700	12 000

11 Dettes en CHF	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Primes encaissées d'avance	266 458	1 348 547	- 1 082 089
Comptes de passage ⁽¹⁾	-	546	- 546
Engagement envers des réassureurs (parties liées)	1 074 826	875 943	198 883
Participations aux excédents	74 492	4 286	70 206
Dettes envers partenaires ou parties liées ⁽²⁾	-	8 793	- 8 793
Total	1 415 776	2 238 116	- 822 340

⁽¹⁾ Primes ou prestations échues qui ne peuvent ou ne sont pas déjà saisies dans le système de gestion informatique.

⁽²⁾ Les créances ou dettes envers partenaires ou parties liées comprennent des montants en compte courant avec Groupe Mutuel Services SA et Mutuel Assurance Maladie SA.

Autres indications

Evénements survenus après la date du bilan

Aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'année écoulée n'est intervenu après la date du bilan jusqu'au 28 avril 2023.

Engagements conditionnels

Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie fait partie du groupe d'imposition TVA du Groupe Mutuel et est de ce fait solidairement responsable des dettes relatives à la taxe sur la valeur ajoutée.

Informations sur les transactions avec les partenaires ou parties liées

Les transactions avec les partenaires ou parties liées correspondent aux mouvements relatifs au conventions de gestion administratives que Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie a conclu avec les partenaires suivants :

Groupe Mutuel Services SA:	Convention de gestion administrative relative aux frais de gestion et d'administration
Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA:	Convention de gestion relative aux placements de capitaux, en vigueur dès le 1 ^{er} juillet 2021
Mutuel Assurance Maladie SA:	Contrat de réassurance liées aux prestations de l'assurance indemnités journalières LAMal

Annexe aux comptes 2022

Proposition d'utilisation du résultat

en CHF	2022	2021
Bénéfice reporté	-	-
Résultat de l'exercice	- 107 463	103 294
Bénéfice disponible	- 107 463	103 294
./. Attribution à la réserve de l'assurance indemnités journalières LAMal	107 463	- 103 294
Solde du bénéfice à reporter	-	-

Au Conseil de fondation de la
Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie, Neuchâtel

Lausanne, le 27 avril 2023

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 12 à 23), donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'article 83b, al.3, CC en liaison avec l'article 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Cyril Motte
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Michaël Carneiro
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé



Rapport d'activité 2022

Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie

groupe**mutuel**

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 1919 Martigny 0848 803 111 / groupemutuel.ch

Sociétés de Groupe Mutuel Holding SA: Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA
Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA

Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP / Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie
Fondation Collective Open Pension / Fondation Opcion Libre Passage

